

Vos déplacements en France et à l'étranger ...

EN TRAIN



Prendre le train est tout à fait possible. La difficulté réside souvent dans le fait que votre matériel (PPC, ventilateur, aspirateur, concentrateur) s'ajoute à vos bagages habituels.

Le service "SNCF-Accès Plus peut rendre plus facile l'utilisation de ce moyen de transport : téléphone 0890 640 650

"**SNCF-Accès Plus** "

courriel : accesplus@sncf.fr

site internet : http://tgv.voyages-sncf.com/demande_acces_plus

Différentes prestations sont proposées, depuis l'accueil en gare, service gratuit, jusqu'à une prise en charge de votre domicile jusqu'à votre lieu d'arrivée, prestation payante.

Si vous êtes sous oxygène, vous pouvez voyager avec votre **portable d'oxygène médical liquide**. Vous pouvez également demander à votre prestataire le prêt d'un **concentrateur (trans)portable**, qui fonctionne sur batterie.

A noter que les trains sont de plus en plus souvent équipés de prise électrique mais il convient de se renseigner **avant votre départ**.



EN AVION

La réglementation varie encore d'une compagnie aérienne à un autre et nous vous recommandons de prendre contact avec celle qui assurera votre déplacement, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un professionnel de voyage, **au moins 45 jours avant votre départ**.

- **Si vous avez un ventilateur :**

Vous devez l'emporter car les compagnies aériennes ne proposent pas ce type d'appareillage. Votre ventilateur doit être équipé de batteries sèches internes.

Pour les batteries au lithium dont la charge en énergie doit être comprise entre 100 et 160 Wh (réglementation *IATA*).

Penser à emporter un pack de batteries sèches externes, pour parer à toute autonomie insuffisante des batteries internes du ventilateur, et de même garder à proximité dans un bagage à main, un circuit complet de ventilation de secours.



Dans cette fiche

- En train
- En avion
- En bateau

- **Si vous êtes sous oxygène :**

Dans la plupart des cas, vous ne pouvez pas utiliser vos **bouteilles d'oxygène médical gazeux** en cabine mais la compagnie aérienne en met à votre disposition ; ce service est généralement payant et à votre charge.

Les portables d'oxygène médical liquide sont interdits en cabine et peuvent seulement être transportés en soute à bagages, après avoir été totalement vidés et correctement emballés.

Les concentrateurs (trans)portables sont acceptés en cabine, sans surcoût, par un grand nombre de compagnies aériennes. Il faut signaler cette utilisation lors de la réservation de votre billet selon les indications transmises par Ax'Air Médical (nom et marque de l'appareil, certificat de douane si nécessaire ...).

Ne pas oublier que certains aéroports interdisent **l'oxygène médical liquide ou gazeux** dans leur enceinte. Il faut se renseigner auprès du professionnel de voyages.

EN BATEAU



Vous pouvez envisager de faire une croisière. C'est le médecin de la compagnie, après avis du médecin de bord du bateau, qui donne ou non son accord, au vu des indications médicales transmises. Généralement, toutes les cabines sont équipées de prises de courant permettant de brancher un appareil. Prévoir un adaptateur/transformateur électrique.

Avant de prendre votre décision, nous vous recommandons de bien vous faire préciser les conditions d'accessibilité au bateau (escales, excursions) et la présence ou non d'ascenseurs dans le bateau.

